

chargés de conférer avec les délégués des gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, afin d'étudier la question de l'union des trois provinces sous un même gouvernement et une même législature, ladite union devant entrer en vigueur dès sa confirmation par une mesure législative des diverses provinces intéressées et l'approbation de Sa Majesté la Reine.

Et le 7 avril :

La résolution précédente est soumise à l'approbation du conseil législatif...

Et ainsi de suite.

Depuis lors, monsieur l'Orateur, la Nouvelle-Ecosse a contribué le plus généreusement à la formation du Canada et à l'expansion du Dominion. Elle a acquitté sa part des frais quand a eu lieu l'acquisition des terres appartenant à la Compagnie de la baie d'Hudson dont ont été formées les provinces des Prairies. Elle a envoyé des troupes pour mater la rébellion du Nord-Ouest et elle a payé sa part du Pacifique-Canadien, ce grand réseau ferroviaire qui n'a jamais obtenu le droit de traverser la Nouvelle-Ecosse. L'homme d'Etat de la Nouvelle-Ecosse, sir Charles Tupper, a préconisé, avec l'appui de seize représentants de la province, un programme d'ordre national sur lequel repose l'industrie canadienne, sur lequel s'est édifié le Canada industriel et grâce auquel le pays est arrivé à des réalisations si remarquables dans la première Grande Guerre et dans la dernière, qu'il en fait sa gloire. Or le fondement même de ces réalisations est le programme national de 1878, préconisé par les hommes publics de la Nouvelle-Ecosse.

Non seulement des industries de guerre sont issues de ces progrès industriels, mais nous avons aussi des industries de temps de paix sur lesquelles repose le revenu national. De plus fils et filles de la Nouvelle-Ecosse ont essaimé dans toutes les parties du Canada, dans les provinces des Prairies et dans le Canada central, et la Colombie-Britannique, pour aider à édifier ces régions. Il y a quelques jours, les journaux du Canada déploieraient le décès de ce grand banquier, de ce grand Canadien, Morris W. Wilson, fils de la Nouvelle-Ecosse et président de la Banque Royale du Canada. Sa succession a été confiée à Sydney George Dobson, un autre grand Néo-Ecossais, et on peut leur associer d'autres Néo-Ecossais, M. Enman de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, M. Spinney de la Banque de Montréal, M. Elderkin, surintendant ou inspecteur des banques au ministère des Finances, et plusieurs autres. Je rappelle ces faits afin d'indiquer le rôle joué par les fils de la Nouvelle-Ecosse dans les affaires.

C'est grâce aux grandes qualités d'hommes d'Etat de ses dirigeants que le Canada a progressé et durera pendant des siècles, pendant

[M. Bertrand (Terrebonne).]

des milliers d'années. La Nouvelle-Ecosse a joué un rôle prépondérant dans l'établissement de la Confédération et a appuyé toutes les grandes mesures qui ont contribué à l'édification du Canada depuis. Je crois qu'il faudrait consulter la Nouvelle-Ecosse, si l'on interprète bien la loi, avant de modifier la constitution. A tout événement les convenances exigent qu'on la consulte avant d'apporter une modification importante à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, base même de l'entrée de cette province dans la Confédération.

Certes, notre province ne devrait pas toujours être appelée à consentir des sacrifices sous le régime confédératif. Je considère qu'il incombe à tous les membres de la Chambre, de toutes les parties du Canada, de faire en sorte que la Nouvelle-Ecosse soit prospère et que ses habitants soient heureux sous la confédération. Par malheur, il n'en est pas ainsi actuellement. Le chef du parti conservateur-progressiste (M. Bracken) hérite de ses prédécesseurs un devoir spécial à l'égard de la Nouvelle-Ecosse et des autres Provinces maritimes. Il lui incombe de veiller à leur prospérité sous le régime fédératif. Nous ne nous faisons pas comme d'autres une gloire du mécontentement auquel ce régime donne lieu. Il nous faut l'expliquer. Je suis fier d'en fournir la raison. Vaile que vaile, nous faisons à jamais partie du Canada. Je demande à la Chambre de nous garder notre place au sein de la Confédération, afin que nous partagions le bien-être et la prospérité du reste du pays, et que l'on consulte la Nouvelle-Ecosse avant de changer le pacte confédératif.

Mon voisin de siège, l'honorable député de Royal, a démontré éloquemment que les Provinces maritimes ne peuvent s'adjoindre de nouveaux territoires. Tel est le cas de la Nouvelle-Ecosse. Mais les autres provinces se sont agrandies. Plusieurs circonscriptions que je m'abstiens d'énumérer n'existaient pas à l'époque de la Confédération, ni même au début du siècle. Elles comptent maintenant de nombreux habitants qui relèvent le chiffre de la population canadienne.

Depuis peu de temps après la Confédération, la représentation de la Nouvelle-Ecosse a diminué sans cesse. En 1867, cette province désignait 19 députés sur un total de 181 au pays, soit un député sur 9.53. En 1882, elle nommait 21 députés sur 210, soit 1 sur 10. En 1904, elle en nommait 18 sur 214, soit 1 sur 11.88. En 1925, 14 sur 241, soit 1 sur 17.21. Depuis 1945, la Nouvelle-Ecosse compte 12 députés sur un total de 245 au pays, soit 1 sur 20.42. En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, pourvu qu'on ne le modifie pas, elle a droit à 12 députés sur 238, soit 1 sur 19.83. Il est malheureux qu'on ait